



## Conseil économique et social

Distr. générale  
23 février 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Commission du développement durable

#### Treizième session

11-22 avril 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

### Ordre du jour provisoire\*

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale pour la treizième session de la Commission du développement durable.
4. Module thématique du cycle d'application 2004-2005 (session directive) :
  - a) Eau;
  - b) Assainissement;
  - c) Établissements humains.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session.

---

\* La soumission du présent document a été retardée afin de faciliter les consultations menées par le Bureau sur l'organisation des travaux.



## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de leur session ordinaire, les commissions élisent parmi les représentants de leurs membres un président et d'autres membres du Bureau, selon que de besoin. À ses précédentes sessions, la Commission a élu un bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un a exercé également les fonctions de rapporteur.

Dans sa résolution 1997/63, le Conseil économique et social a décidé que les dispositions suivantes seraient prises pour l'élection du Bureau de la Commission, en application des dispositions du paragraphe 136 du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 :

La Commission, immédiatement après la clôture d'une session ordinaire, tiendra la première séance de sa session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président et les autres membres du Bureau conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Dans sa décision 11/2, la Commission du développement durable a prié le Conseil d'examiner le mandat de son bureau pour les sessions ultérieures, compte tenu du fait que le cycle de travail de la Commission a une durée de deux ans.

Dans sa décision 2004/214, le Conseil a décidé de poursuivre l'examen du mandat du Bureau de la Commission pour les sessions qui suivraient la fin du premier cycle d'application de deux ans (douzième et treizième sessions de la Commission du développement durable), à sa session de fond, en 2005.

Le 30 avril 2004, la Commission a élu par acclamation John William Ashe (Antigua-et-Barbuda) au poste de président, ainsi que Khaled Aly Elbakly (Égypte) et Dagmara Berbalk (Allemagne) à ceux de vice-présidents de la Commission à sa treizième session, et décidé de procéder ultérieurement à l'élection des autres membres du Bureau.

La liste des membres de la Commission à sa treizième session figure à l'annexe II.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit que les commissions, au début de chaque session, arrêtent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Dans sa décision 2004/234, le Conseil a pris note du rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de la treizième session.

### **3. Rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale pour la treizième session de la Commission du développement durable**

Dans sa résolution 2003/61, le Conseil économique et social a décidé que durant l'année de session directive la Commission organiserait à New York une réunion préparatoire intergouvernementale d'une semaine en février/mars afin

d'examiner les mesures à prendre pour faire face aux contraintes et aux obstacles rencontrés dans le processus d'application durant l'année de la session d'examen.

Le Conseil a également décidé que les débats de la réunion préparatoire intergouvernementale se fonderaient sur les résultats de la session d'examen, sur les rapports du Secrétaire général et sur d'autres textes pertinents. S'appuyant sur ces documents, le Président pourrait élaborer un projet de document de négociation pour examen lors de la session directive.

Ainsi, la Commission organisera la réunion préparatoire intergouvernementale à New York du 28 février au 4 mars 2005. Le rapport de cette réunion, qui sera soumis à la Commission lors de sa treizième session, comportera le projet de document de négociation du Président, pour examen par la Commission.

#### **Documentation**

Rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale pour la treizième session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2005/...)

#### **4. Module thématique du cycle d'application 2004-2005 (session directive)**

- a) **Eau**
- b) **Assainissement**
- c) **Établissements humains**

Dans sa résolution 2003/61, au paragraphe 1, le Conseil a décidé que l'organisation des travaux de la Commission devrait contribuer à accélérer l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») à tous les niveaux. Dans la même résolution, il a décidé en outre que pour remplir son mandat, la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendraient une session d'examen et une session directive.

Le Conseil a décidé par ailleurs que la session directive de la Commission, qui se tiendrait en avril/mai de la deuxième année du cycle, prendrait des décisions concernant les mesures et les options susceptibles d'accélérer la mise en œuvre des divers modules thématiques choisis, compte tenu des débats de la réunion préparatoire intergouvernementale, des rapports du Secrétaire général et d'autres apports pertinents.

De plus, le Conseil a décidé que les sessions d'examen et les sessions directives devraient encourager tous les agents d'exécution à prendre de nouvelles mesures pour faire face aux obstacles et aux contraintes liés à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, à répondre aux nouveaux défis, à tirer parti des nouvelles possibilités et à mettre en commun les enseignements tirés et les pratiques optimales.

Dans la même résolution, le Conseil a décidé d'adopter le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période postérieure à 2003. Le programme de travail pluriannuel pour la période 2004-2005 s'établit comme suit :

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2004-2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau</li> <li>• Assainissement</li> <li>• Établissements humains</li> </ul>	Élimination de la pauvreté, modification des modes de consommation et de production non viables, protection et gestion de la base de ressources naturelles aux fins du développement économique et social, développement durable à l'ère de la mondialisation, santé et développement durable, développement durable des petits États insulaires en développement, initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique, autres initiatives régionales, moyens d'exécution, cadre institutionnel du développement durable, égalité des sexes, et éducation

Le Conseil a en outre décidé que l'exécution de ce programme de travail devrait suivre les principes suivants :

a) L'examen et l'évaluation de l'application des mesures et des engagements et de la poursuite des objectifs seraient effectués conformément aux dispositions pertinentes d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des décisions de la Commission. Les modules thématiques devraient être traités d'une manière intégrée, compte tenu des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Toutes les questions mises en évidence dans Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg étant importantes, elles devraient toutes être traitées au même titre dans le processus d'application. Ainsi, le fait que certaines questions aient été choisies pour un cycle en particulier ne diminuerait pas l'importance des engagements pris à l'égard des questions à examiner lors des cycles suivants;

b) Les moyens d'exécution, tels que recensés dans Action 21 et au chapitre X du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, mesure ou engagement pertinent;

c) D'autres aspects intersectoriels, mentionnés dans l'annexe à la résolution 2003/61 du Conseil, devraient aussi être examinés lors de chaque cycle;

d) Les initiatives en faveur de l'Afrique et des autres régions, ainsi que des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, seraient examinées lors de chacun des cycles et pour chaque question, mesure ou objectif pertinent;

e) La Commission devrait mettre l'accent sur les questions pour lesquelles son apport pourrait enrichir les délibérations intergouvernementales relatives aux questions sectorielles et intersectorielles, conformément aux dispositions de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, en particulier les paragraphes 3 h), 21 et 23, et conformément au paragraphe 139 f) du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

f) La Commission devrait tenir compte des résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social;

g) La Commission pourrait décider d'incorporer dans son programme de travail pluriannuel de nouvelles questions et options concernant l'application.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général intitulé « Gestion des ressources en eau : orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès » (E/CN.17/2005/2)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Assainissement : orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès » (E/CN.17/2005/3)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Établissements humains : orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès » (E/CN.17/2005/4)

Note du Secrétariat transmettant les priorités d'action des grands groupes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains (E/CN.17/2005/5)

Note du Secrétariat sur les textes issus du Deuxième Forum international sur les partenariats pour le développement durable (E/CN.17/2005/...)

*Documents de travail (présentés pour information seulement dans la langue dans laquelle ils ont été reçus) :*

Ressources en eau et assainissement : perspective sexospécifique

Partenariats pour le développement durable : actualisation

Études de cas sur l'accès aux ressources en eau pour l'agriculture et leur gestion

## **5. Questions diverses**

### **6. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante de la Commission, en indiquant à propos de chaque question les documents qui devront être présentés au titre de cette question et les textes portant autorisation de leur établissement, afin de permettre à la Commission d'examiner ces documents du point de vue de leur contribution aux travaux de la Commission, ainsi que de leur urgence et de leur intérêt au vu des résultats de la session en cours.

### **7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session**

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission rend compte au Conseil des travaux de chacune de ses sessions.

## Annexe I

### Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux de la treizième session de la Commission du développement durable a été établi sur la base de consultations officieuses menées par le Bureau.

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
<b>Semaine du 11 au 15 avril 2005</b>		
<b>Lundi 11 avril</b>		
10 heures-13 heures		Ouverture de la session Séance plénière
	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale pour la treizième session de la Commission du développement durable
15 heures-18 heures	4	Module thématique du cycle d'application 2004-2005 (session directive) : a) Eau; b) Assainissement; c) Établissements humains Perspectives régionales : eau Perspectives régionales : établissements humains
<b>Mardi 12 avril</b>		
10 heures-13 heures	4	Perspectives régionales : assainissement Échanges de vues : établissements humains
15 heures-18 heures	4	Échanges de vues : assainissement Échanges de vues : eau
<b>Mercredi 13 avril</b>		
10 heures-13 heures	4	Échanges de vues : eau ( <i>suite</i> ) Échanges de vues : établissements humains ( <i>suite</i> )
15 heures-18 heures	4	Échanges de vues : eau ( <i>suite</i> ) Échanges de vues : assainissement ( <i>suite</i> )
<b>Jeudi 14 avril</b>		
10 heures-13 heures	4	Échanges de vues : assainissement ( <i>suite</i> ) Échanges de vues : établissements humains ( <i>suite</i> )
15 heures-18 heures	4	Échanges de vues avec les grands groupes Échanges de vues : corrélations entre les thèmes et les questions intersectorielles
<b>Vendredi 15 avril</b>		
10 heures-13 heures	4	Présentation du projet de document du Président en vue de la négociation sur les décisions de principe

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
15 heures-18 heures	4	Négociation : décisions de principe
<b>Semaine du 18 au 22 avril 2005</b>		
<b>Lundi 18 avril</b>		
10 heures-13 heures	4	Négociation : décisions de principe ( <i>suite</i> )
15 heures-18 heures	4	Négociation : décisions de principe ( <i>suite</i> )
<b>Mardi 19 avril</b>		
10 heures-13 heures	4	Négociation : décisions de principe ( <i>suite</i> )
15 heures-18 heures	4	Négociation : décisions de principe ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 20 avril</b>		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officielle : séance d'ouverture Table ronde sur les objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et les établissements humains
10 heures-13 heures	4	Déclarations et échanges de vues : concrétisation des engagements politiques
15 heures-18 heures	4	Déclarations et échanges de vues : concrétisation des engagements politiques ( <i>suite</i> )
<b>Jeudi 21 avril</b>		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officielle, avec la participation de représentants du système des Nations Unies
10 heures-13 heures	4	Échanges de vues avec les chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies Déclarations et échanges de vues : concrétisation des engagements politiques ( <i>suite</i> )
15 heures-18 heures	4	Déclarations et échanges de vues : concrétisation des engagements politiques ( <i>suite</i> ) Échanges de vues avec les représentants de grands groupes
<b>Vendredi 22 avril</b>		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officielle : séance de clôture
10 heures-13 heures	4	Déclarations et échanges de vues : concrétisation des engagements politiques ( <i>suite</i> )
15 heures-16 h 30	5	Questions diverses
16 h 30-17 h 30	6	Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission
17 h 30-18 heures	7	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session Clôture de la session

## Annexe II

### Liste des membres de la Commission du développement durable à sa treizième session

Afrique du Sud	Ghana
Algérie	Guinée-Bissau
Allemagne	Honduras
Antigua-et-Barbuda	Hongrie
Arabie saoudite	Iran (République islamique d')
Argentine	Jamaïque
Australie	Japon
Autriche	Kazakhstan
Azerbaïdjan	Lesotho
Belgique	Luxembourg
Brésil	Népal
Burkina Faso	Norvège
Canada	Ouganda
Chine	Ouzbékistan
Colombie	Pakistan
Costa Rica	Paraguay
Croatie	Pays-Bas
Égypte	Pérou
États-Unis d'Amérique	Qatar
Éthiopie	République de Corée
Ex-République yougoslave de Macédoine	République démocratique du Congo
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fidji	Sainte-Lucie
Finlande	Sierra Leone
France	Soudan
Gabon	Turquie
Géorgie	